



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 8 juillet 2024

Délibération n° CP-2024-3427

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème - Lyon 6ème

Objet : Parcs de stationnement métropolitains - Avenants aux contrats de délégation de service public (DSP) conclus avec la société Qpark concernant les parcs Perrache Archives et Brotteaux

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

**Rapporteur** : Monsieur Bertrand Artigny

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 21 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

**Présents** : M. B. Artigny, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, M. C. Geourjon, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. L. Lassagne, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme M. Picot, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Vincent), M. P. Athanaze (pouvoir à Mme I. Petiot), Mme C. Brossaud (pouvoir à Mme N. Dehan), M. J. Camus (pouvoir à Mme B. Collin), Mme R-F. Fournillon (pouvoir à M. M. Grivel), Mme Z. Khelifi (pouvoir à Mme L. Vacher), M. L. Pelaez (pouvoir à Mme N. Sibeud), M. J-C. Ray (pouvoir à Mme V. Brunel).

**Absent non excusé** : M. R. Debû.

**Commission permanente du 8 juillet 2024****Délibération n° CP-2024-3427**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 2ème - Lyon 6ème

Objet : Parcs de stationnement métropolitains - Avenants aux contrats de délégation de service public (DSP) conclus avec la société Qpark concernant les parcs Perrache Archives et Brotteaux

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Commande publique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 19 juin 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Dans le cadre de sa compétence en matière "*d'organisation de la mobilité au sens des articles L 1231-1, L 1231-8 et L 1231-14 à L 1231-16 du code des transports ; de création, aménagement et entretien de la voirie du domaine public routier de la métropole de Lyon ; de signalisation ; de parcs et aires de stationnement, de plan local de mobilité et d'abris de voyageurs*", conformément à l'article L 3641-1 du code général des collectivités territoriales, la Métropole est propriétaire de 32 parcs de stationnement publics en ouvrage, exploités dans le cadre de contrats de DSP ou de marchés publics.

La Métropole a passé avec la société Q-Park deux DSP ayant pour objet la construction et l'exploitation de parcs de stationnement que sont :

- le parc Perrache Archives situé à Lyon 2ème par un contrat du 30 janvier 2004 (délibération du Conseil n° 2004-1628 du 26 janvier 2004) et dont l'échéance est fixée au 5 juin 2045,
- le parc Brotteaux situé à Lyon 6ème par un contrat du 17 décembre 2004 (délibération n° 2004-2162 du Conseil du 18 octobre 2004) et dont l'échéance est fixée au 22 janvier 2047.

S'agissant du parc Perrache Archives, l'avenant n° 9 qu'il est proposé de signer a pour objet :

- la mise en service d'une zone dédiée aux infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) comprenant 20 points de charge,
- la création d'un espace vélos sécurisé comprenant 150 places,
- la suppression de la zone dépose-minute localisée au niveau -1 et son remplacement par une mise en gratuité, sur l'ensemble du parc, du stationnement inférieur à 15 minutes et donc une modification de la grille tarifaire.

Il est ainsi proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> août 2024, la nouvelle grille tarifaire applicable soit la suivante :

Tarifs horaires en € TTC :

	Valeur 2005 (TVA 19,60 %)	Valeur 1 <sup>er</sup> janvier 2024	Valeur 1 <sup>er</sup> août 2024	Observations
de 0 à 4h00	0,497	0,75	0,80	par tranche de 15 minutes
au-delà de 4h00	0,248	-	-	
de 4h01 à 8h00	0,248	0,40	0,45	
de 8h01 à 24h00	0,248	0,40	0,50	
forfait 24h00	16,56	25,35	29	
24h00 suivantes	16,56	-	-	
plafond nocturne si applicable	4,47	6,75	7,20	équivalent à neuf tranches de 15 minutes et applicable de 20h00 à 5h00
dépose-minute niveau - 1	gratuit	gratuit	suppression en cours	les 20 premières minutes
	0,30 € par tranche de 2 minutes	0,60 € par tranche de 2 minutes	suppression en cours	toutes les deux minutes suivantes
dépose-minute sur l'ensemble des niveaux			gratuit les 15 premières minutes	gratuit en-deçà de 15 minutes. Au-delà de 15 minutes, les premiers ¼ d'heure sont facturés au tarif en vigueur

Abonnement espaces sécurisés vélos classiques (non indexé) (en €)				Abonnement espaces sécurisés vélos spéciaux (type cargos) (non indexé) (en €)			
24 h	hebdomadaire	mensuel	annuel	24 h	hebdomadaire	mensuel	annuel
2	6	10	60	4	12	20	120

Parkings vélos en intermodalité avec les transports collectifs
gratuité pour les porteurs d'une carte OÙRA ou TCL dans la limite de 50 % de la capacité de l'espace sécurisé vélos

S'agissant du parc Brotteaux, l'avenant n° 7 qu'il est proposé de signer a pour objet la mise en service d'une zone dédiée aux IRVE comprenant 21 points de charge.

Et sur les deux parcs, les avenants ont également pour objet :

- la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires relatives à la protection des données personnelles (RGPD),

- l'amélioration des supports de jalonnement, de visibilité des nouveaux services de mobilité et de parcours des usagers. Il s'agit pour la société Q-Park de proposer à la Métropole un plan de déploiement puis de le mettre en œuvre,

- la modification des conditions d'usage de l'abonnement domicile : la limitation du nombre de sorties mensuelles autorisées restant à 15 mais week-end compris en lieu et place de 15 sorties autorisées, week-end non compris ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les projets d'avenants aux contrats de DSP entre la Métropole et la société Qpark concernant les parcs :

- Perrache Archives à Lyon 2ème - avenant n° 9 au contrat en date 30 janvier 2004,
- Brotteaux à Lyon 6ème - avenant n° 7 au contrat en date du 29 novembre 2004.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdits avenants et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 9 juillet 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240708-324269-DE-1-1 Date de télétransmission : 9 juillet 2024 Date de réception préfecture : 9 juillet 2024
---